

Évolution du taux d'infractions annuel au Code criminel

Description

Le taux d'infractions au Code criminel exprime le rapport entre le nombre d'infractions au Code criminel, excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules, et la population du territoire visé, calculé pour 100 000 habitants. Ces infractions sont déclarées et enregistrées par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et quelques corps et services de police autochtones.

Les types d'infractions considérés sont :

Les infractions contre la personne : homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement et séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres crimes.

Les infractions contre la propriété : crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol, possession de biens volés, fraude, méfait.

Les autres infractions : prostitution, infraction relative aux armes à feu et aux autres armes, infraction contre l'administration de la loi et de la justice, acte contraire aux bonnes mœurs et inconduite et autres crimes.

Les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée. Le dénombrement des infractions varie selon les types d'infractions. Pour les infractions contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime. Pour les infractions contre la propriété et les autres infractions au Code criminel, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

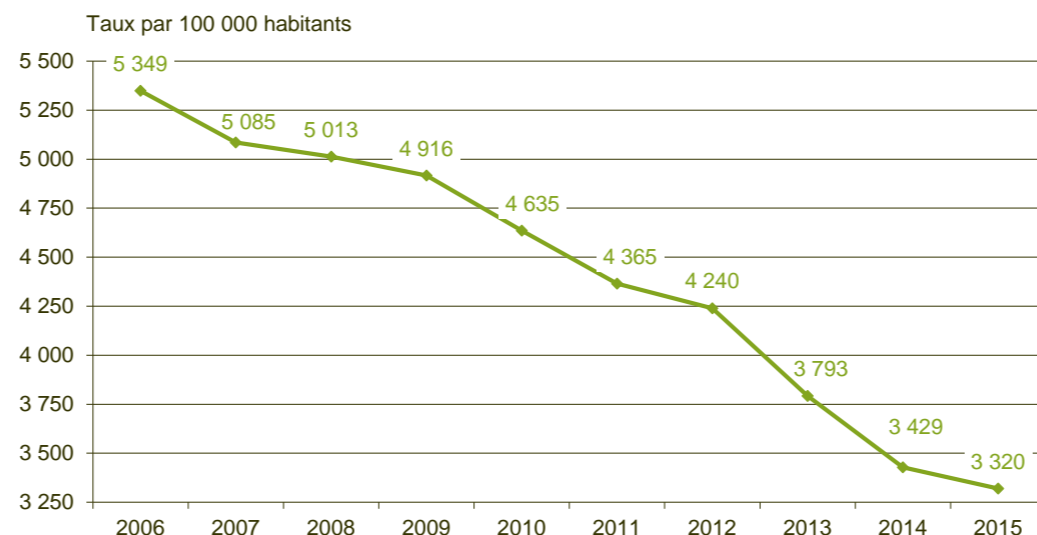
Précaution

Les statistiques officielles ne fournissent pas un portrait complet de la criminalité réelle. Certains crimes ne sont jamais détectés ou d'autres ne sont jamais portés à la connaissance des forces policières.

Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

Dernière mise à jour de la fiche : 11 mai 2017
Mise à jour de la fiche prévue : automne 2017

Ensemble du Québec, 2006 à 2015



Source : Ministère de la Sécurité publique.

Compilation : Ministère de la Sécurité publique.

Note : Donnée révisée : 2013. Donnée provisoire : 2015. Prochaine donnée : 2016.

Analyse

Le taux d'infractions au Code criminel pour l'ensemble du Québec a sensiblement diminué entre 2006 et 2015, passant de 5 349 à 3 320 infractions par 100 000 habitants (- 38 %). Cette baisse est due en bonne partie à la diminution des infractions contre la propriété (de 3 754 à 1 993 par 100 000 habitants, données non présentées). Celles-ci représentent, selon les années, entre 60 % et 70 % du taux d'infractions total. En 2015, les infractions contre la personne affichent une première hausse en 10 ans (données non présentés).

Le nombre d'infractions au Code criminel s'élevait à 274 343 en 2015 (donnée non présentée), soit environ 135 000 infractions de moins qu'en 2006, totalisant une baisse de 33 %.

Données statistiques détaillées

Le lecteur intéressé par des données déclinées à de plus petites échelles territoriales est invité à consulter le [fichier de données](#).

